



Déclaration liminaire de la C.T.M. de Rouen du 06 décembre 2016

Une fois n'est pas coutume, nous commencerons par un satisfecit : celui octroyé à la Masse des douanes par ses bénéficiaires. Nous en voulons pour preuve le récent sondage mené par la société I.F.O.P. auprès d'eux, lequel crédite l'E.P.A. Masse d'une utilité sociale, d'un sérieux et d'une crédibilité tout à fait satisfaisants.

Dès lors et compte-tenu du programme politique déjà annoncé par plusieurs candidats, il nous semble essentiel de pérenniser cette œuvre sociale en lui donnant les moyens de son action. C'est l'occasion pour nous de renouveler notre demande d'affectation d'un relais Masse à plein temps à la cité domaniale du Havre, répondant ainsi aux besoins de proximité et de réactivité formulés par les usagers de la Masse – besoins qui ne peuvent être satisfaits par le seul responsable de cité étant donné la charge de travail qui lui incombe de facto.

Dans cette optique d'efficacité de l'action de l'E.P.A. Masse à titre général, il nous semble également essentiel de rappeler qu'elle dépend également de la qualité du dialogue social. A cet égard, nous avons pu constater ces derniers mois un net recul dans ce domaine.

Nous en voulons pour preuve l'exemple de la refonte des règles d'attribution des caves à la cité du Havre puisque les organisations syndicales ont été mises devant le fait accompli quant à leur volet financier.

Ce dossier - qui ne constitue pas un cas isolé - met en exergue la relégation croissante des O.S. à un rôle de figuration et d'alibi démocratique, l'essentiel des décisions étant validé avant même toute consultation ou réunion d'un groupe de travail.

Nous constatons également l'absence de progrès dans la résolution de certains dossiers liée à l'absence de réponse de l'Administration (citons le courrier en intersyndicale en date du 27 septembre 2016 et adressé au délégué territorial qui n'a toujours pas reçu de réponse à ce jour).

Dans un autre ordre d'idées, les projets de la ville du Havre visant à scinder la cité du Havre par la construction d'une piste cyclable n'ont pas fait l'objet d'une communication suffisante.

Cet enjeu nous paraît d'autant plus déterminant dans un contexte difficile où les besoins exprimés en matière de sécurité par les locataires sont grands.

En cohérence avec son action passée, le SNAD-CGT s'opposera à la prédation de la mairie du Havre sur ce qui demeure le patrimoine des douaniers.

Lors de cette C.T.M., d'autres sujets seront évoqués par les représentants SNAD-CGT.